

Le pire empire Le patronat recule sur le CDI Intérimaire !

Dès le début des négociations autour du CDII en 2013, **FO** a alerté **sur les risques d'un contrat qui perdait les avantages du travail temporaire** (indemnité de fin de mission par exemple) sans pour autant bénéficier du cadre sécurisant d'un CDI. Le CDII s'étant légalisé et normalisé depuis, l'objectif de

notre organisation aujourd'hui est de travailler pour améliorer son contenu.

Grâce à l'intervention de **FO INTERIM**, une négociation a lieu depuis mai 2021 pour trouver un accord et améliorer ce contrat créé en 2013. Pour répondre aux difficultés des salariés, **FO** a fait plusieurs propositions :

Les difficultés des CDII	Propositions FO	Réponse patronat
Pas de prise en compte de votre ancienneté	✓ Prise en compte de l'ancienneté (par année travaillée) dans la rémunération en CDII	REFUSE
Variation du salaire d'une mission à l'autre	✓ Une rémunération qui n'est pas inférieure à 70% du taux horaire de la dernière mission	REFUSE
Périmètre de mobilité trop large	✓ Un périmètre de mobilité fixé à 30 km maximum du lieu de résidence du salarié au lieu des 50km	REFUSE
Rupture du contrat de travail	✓ Rappel des règles de rupture du contrat de travail, établir des critères qui constituent une mission "raisonnable"	REFUSE
Manque de liberté	✓ Délais de prévenance raisonnables avant le début de la mission	REFUSE
Difficultés pour poser les congés payés	✓ Encadrer la prise de congés payés. Les droits aux congés sont les mêmes qu'un CDI « classique » !	REFUSE



Ces difficultés nous remontent directement des salariés et de nos représentants sur le terrain. En refusant toutes les propositions de **FO**, le patronat reste aujourd'hui sur la position d'un encadrement minimum et d'une simple reprise du Code du Travail, qui n'offre

aucune garantie pour les CDI et **restera gagnant pour les entreprises de travail temporaire**. La fin de la négociation approchant, le patronat recule même par rapport au contenu de l'accord de 2013 !



INTÉRIMAIRES EN CDI, NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE !

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR NOUS FAIRE PART DE VOTRE EXPÉRIENCE OU SI VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES. FO INTERIM EST LÀ POUR VOUS AIDER !

Ta carte est valable pour toutes les sociétés de travail temporaire.

À RETOURNER :



① Par SMS, tu peux le prendre en photo et l'envoyer au **06 59 11 60 27**

② Par mail : **union.services@fecfo.fr** @



③ Par courrier : **Union des syndicats FO des Services - FEC FO 54 rue d'Hauteville - 75010 Paris**

En remplissant cette promesse d'adhésion, tu seras contacté.e rapidement par un militant FO.

66% du montant de ta cotisation sont déductibles des impôts, ou ouvrent à un crédit d'impôt équivalent, si tu n'es pas imposable. Avec cette cotisation, tu bénéficies des services AFOC (défense des consommateurs) Force Ouvrière.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____

Tél. fixe : _____ Portable : _____

Adresse mail : _____

Agence de rattachement : _____ Branche d'activité : _____

CDI CDII Intérimaire J'adhère à FO

A _____, le _____ Signature : _____